




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130429-26968-DE-1-1_0
Date de signature : 30/04/13
Date de réception : mardi 30 avril 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.171**

Séance publique du

29 avril 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MARCHÉ N° A11-067 RELATIF AU RENOUVELLEMENT DU POSTE CENTRAL DE RÉGULATION DE TRAFIC - SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1

Le 29/04/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/04/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEvesa, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

Mme Sophie JOISSAINS, Mme Arlette OLLIVIER

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29/04/13

BM

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Stéphane PAOLI

Nomenclature : 1.7 Actes spéciaux et divers

Politique Publique : 06-AMÉLIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITÉ
URBAINE

OBJET : MARCHÉ N° A11-067 RELATIF AU RENOUVELLEMENT DU POSTE CENTRAL DE
RÉGULATION DE TRAFIC - SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le présent avenant concerne le marché relatif au renouvellement du poste central de régulation de trafic d'Aix-en-Provence, notifié à la société SPIE SUD EST le 17 décembre 2011.

Le marché initial a été conclu pour les montants suivants:

Nature des prestations		Montant € HT
Tranche ferme	Mise en œuvre opérationnelle du renouvellement du PC de régulation de trafic d'Aix en Provence	1 206 195.95
	Tierce Maintenance Applicative	134 397,20
Tranche conditionnelle 1	Mise en œuvre de l'interface SAE	14 510
Tranche conditionnelle 2	Tierce Maintenance Applicative	126 675.20
Option 1	communication en GPRS entre les contrôleurs de feux et le système de régulation de trafic	- 162 803.85

Option 2	Fourniture, installation et mise en œuvre d'un caisson rétro projeté pour le synoptique de la Ville	27 938.50
Option 3	Remplacement des contrôleurs de feux	275 983.98

Concernant la tranche ferme, au cours de l'exécution du marché, des prestations supplémentaires se sont avérées nécessaires au regard du projet et de son évolution.

Il s'agit notamment de :

- L'aménagement de la salle accueillant le PC : modification d'emplacement des cloisons, réalisation de caissons pour les fenêtres, VMC). Le montant de cette prestation s'élève à 16 216,10 € HT.
- De plus, lors de la mise en service du Poste Central de Régulation de Trafic à l'automne 2012, le choix de la solution pour la vidéosurveillance n'était pas arrêté et certaines fonctionnalités du SRT n'ont pas pu être validées car les moyens et/ou les partenaires en interface n'étaient pas encore opérationnels. Le montant des prestations s'élève à 6 182 € HT
- Pour l'option 1 Le nombre de contrôleurs devant être équipés de modules GPRS suivant les relevés sur site ont mis en évidence la nécessité d'en prendre en compte 40 soit 9 carrefours supplémentaires par rapport au marché initial. Le montant de cette prestation s'élève à 6297,50 € HT.
- En ce qui concerne l'option 3 (remplacement des contrôleurs): La Ville a fait le choix du remplacement des 70 contrôleurs reliés sous PC. Entre la rédaction de l'appel d'offres et la mise en place de ces nouveaux contrôleurs, de nouveaux carrefours à feux ont été réalisés : trois carrefours à feux ont été créés dans ce laps de temps. Il s'agit des carrefours du Pont de l'Arc et de la réalisation du carrefour du pont de Corsy. Il faut donc équiper ces carrefours de contrôleurs. Le montant de cette prestation s'élève à 22 354, 18€ HT.

Par ailleurs, l'évolution de la Ville et de ces déplacements nous a obligés à demander de nouvelles programmations pour 3 des carrefours. Le montant de cette prestation s'élève à 1296 € HT ;

- Enfin, un certain nombre de prestations ont été modifiées ou n'ont pas été réalisées au gré de l'avancement du projet .Le montant de ces prestations en moins-value est de 16 751,98 € HT.

Les prestations complémentaires décrites ci-dessus doivent faire l'objet d'un avenant n°1 pour une plus-value totale de 35 593,80 € HT soit une augmentation de 2,64% par rapport au marché initial.

APPROUVER l'avenant n°1 au marché n°A11-067 relatif au renouvellement du poste central de régulation de trafic d'Aix-en-Provence

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux marchés publics à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

DIRE que ces dépenses supplémentaires sont inscrites au budget général de la Ville, au PPI en 2013.

**2013.171 - MARCHÉ N° A11-067 RELATIF AU RENOUELEMENT DU POSTE
CENTRAL DE RÉGULATION DE TRAFIC - SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/04/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence
LA VILLE

**Direction Générale des Services Techniques
Direction Circulation Stationnement Eclairage Public
12 rue Pierre et Marie Curie
13 616 AIX EN PROVENCE CEDEX 1**

**MARCHE A11-067 RELATIF AU RENOUELEMENT DU POSTE CENTRAL DE
REGULATION DE TRAFIC NOTIFIE A LA SOCIETE SPIE SUD EST LE
17 DECEMBRE 2011**

AVENANT N°1

**(Délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2013
N°2013-)**

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL

1.1 - Identification du marché :

Le marché n° A11-067 relatif au renouvellement du poste central de régulation de trafic, a été notifié le 17 décembre 2011 au titulaire : la société **SPIE SUD EST**.

Le marché a été conclu pour les montants suivants :

Nature des prestations		Montant € HT
Tranche ferme	Mise en œuvre opérationnelle du renouvellement du PC de régulation de trafic d'Aix en Provence Tierce Maintenance Applicative	1 206 195.95
Tranche conditionnelle 1	Mise en œuvre de l'interface SAE	14 510.00
Tranche conditionnelle 2	Tierce Maintenance Applicative	126 675.20
Option 1	communication en GPRS entre les contrôleurs de feux et le système de régulation de trafic	- 162 803.85
Option 2	Fourniture, installation et mise en œuvre d'un caisson rétro projeté pour le synoptique de la Ville	27 938.50
Option 3	Remplacement des contrôleurs de feux	275 983.98

La durée du marché se confond avec les délais d'exécution des tranches, tels que définis ci-dessous:

TRANCHES	Objet	Délai d'exécution
Tranche ferme	- Mise en œuvre opérationnelle du renouvellement du PC de régulation de trafic d'Aix en Provence - Tierce Maintenance Applicative	18 mois maximum à compter de la notification de l'ordre de service jusqu'à la réception complète de l'ouvrage
		60 mois à compter de la réception complète des ouvrages ci-dessus mentionnés
<i>Tranche conditionnelle 1</i>	Mise en œuvre de l'interface SAE	6 mois maximum à compter de la notification de l'ordre de service
<i>Tranche conditionnelle 2</i>	Tierce Maintenance Applicative	60 mois à compter de la fin de la tranche ferme

1.2 – Identification des cocontractants :

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

d'une part, **la Ville d'Aix-en-Provence**, représentée par :
Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération n°201 1-1344 du 12 décembre 2011;

et d'autre part, la société **SPIE SUD EST**, représentée par Monsieur Jean-Louis GALLEGRO, Chef du service Gestion des Déplacements Urbains de la société SPIE SUD EST.

2 – OBJET DE L'AVENANT N°1

Le marché n°A11-067 désigné au paragraphe précédent, passé avec la société **SPIE SUD EST**, est modifié dans les conditions décrites dans les articles suivants :

2.1 – Cocontractants :

Le présent avenant est conclu entre :

d'une part, **la Ville d'Aix-en-Provence**, représentée par :
Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération n°201 3-..... du 18 mars 2013;

et d'autre part, la société **SPIE SUD EST**, représentée par Monsieur
.....

2.2 – Objet du présent avenant :

Concernant la tranche ferme, au cours de l'exécution du marché, des prestations supplémentaires se sont avérées nécessaires au regard du projet et de son évolution.

Il s'agit notamment de :

- *Pour la tranche ferme l'aménagement de la salle accueillant le PC : modification d'emplacement des cloisons, réalisation de caissons pour les fenêtres, VMC). Le montant de cette prestation s'élève à 16 216,10 € HT.*
- De plus, lors de la mise en service du Poste Central de Régulation de Trafic à l'automne 2012, le choix de la solution pour la vidéosurveillance n'était pas arrêté et certaines fonctionnalités du SRT n'ont pas pu être validées car les moyens et/ou les partenaires en interface n'étaient pas encore opérationnels. Le montant des prestations s'élève à 6 182 € HT
- Pour l'option 1 Le nombre de contrôleurs devant être équipés de modules GPRS suivant les relevés sur site ont mis en évidence la nécessité d'en prendre en compte 40 soit 9 carrefours supplémentaires par rapport au marché initial. Le montant de cette prestation s'élève à 6297,50 € HT.
- En ce qui concerne l'option 3 (remplacement des contrôleurs):La Ville a fait le choix du remplacement des 70 contrôleurs reliés sous PC. Entre la rédaction de l'appel d'offres et la mise en place de ces nouveaux contrôleurs, de nouveaux carrefours à feux ont été réalisés : trois carrefours à feux ont été créés dans ce laps de temps. Il s'agit des carrefours du Pont de l'Arc et de la réalisation du carrefour du pont de Corsy. Il faut donc équiper ces carrefours de contrôleurs. Le montant de cette prestation s'élève à 22 354, 18€ HT.

Par ailleurs, l'évolution de la Ville et de ces déplacements au cours de la mise en place du poste central nous a obligé à demander de nouvelles programmations pour 3 des carrefours. Le montant de cette prestation s'élève à 1296 € HT

- Enfin, un certain nombre de prestations ont été modifiées ou n'ont pas été réalisées au gré de l'avancement du projet et font l'objet de moins-values détaillées dans le tableau joint . Le montant de ces prestations en moins-value est de 16 751,98 € HT.

Toutes opérations confondues, les prestations décrites ci-dessous entraînent un coût supplémentaire de :

- +5646,12€ HT pour la tranche ferme

- +6297,5€ HT pour l'option n°1

- +23 650,18€ HT pour l'option n°3

Ces prestations doivent faire l'objet d'un avenant n°1.

2. – Incidences financières :

Ces modifications entraînent un surcoût de **35 593,80 € HT**, soit une augmentation de **2,64 %** par rapport au montant initial du marché sur la tranche ferme.

En conséquence, l'article 2 de l'acte d'engagement du marché A11-067 est modifié comme suit :

“L'ensemble des prestations du marché définies au CCTP sont séparées en 3 tranches. L'évaluation de l'ensemble des prestations, pour un prix global et forfaitaire est décomposée dans le tableau ci-après en mettant en valeur les prix hors TVA et la TVA:

TRANCHES		<i>Montant H.T.</i>	<i>Montant T.V.A.</i>	<i>Montant T.T.C.</i>
<i>Tranche Ferme</i>	<i>Mise en œuvre opérationnelle du renouvellement du PC de régulation de trafic d'Aix en Provence</i>	<i>1 077 444,87</i>	<i>211 179,19</i>	<i>1288624,06</i>
	<i>Tierce Maintenance Applicative</i>	<i>134 397,20</i>	<i>26 341,85</i>	<i>160 739,05</i>
<i>Tranche Conditionnelle 1</i>	<i>Mise en œuvre de l'interface SAE</i>	<i>14 510</i>	<i>2 843,96</i>	<i>17 353,96</i>
<i>Tranche Conditionnelle 2</i>	<i>Tierce Maintenance Applicative</i>	<i>126 675,20</i>	<i>24 828,34</i>	<i>151 503,54</i>
<i>Montant du marché</i>		<i>1 353 027,27</i>	<i>265 193,34</i>	<i>1 618 220 ,61</i>
<i>Soit en toutes lettres (T.T.C.) : un million six cent dix huit mille deux cent vingt euros et 61 centimes</i>				

Pour les prestations à prix global et forfaitaire relatives à la Tranche Ferme :

- Prix pour la tranche ferme hors options :

- Montant hors taxe : 1 211 842,07 Euros
- Soit en lettres : Un million deux cent onze mille huit cent quarante deux euros et 07 centimes.
- TVA (taux de 19,6 %) : 237 521,04 Euros
- Montant TTC : 1 449 363,11 Euros

- Prix pour l'option N°1 (communication en GPRS entre les contrôleurs de feux et le système central telle que mentionnée au C.C.T.P.) en solution de base :

- Montant hors taxe : -156 506,35 Euros
- Soit en lettres : moins cent cinquante six mille cinq cent six euros et trente cinq centimes
- TVA (taux de 19,6 %) : 30 675,24 Euros
- Montant TTC : - 187181,59 Euros

- Prix pour l'option N°2 (fourniture, installation et mise en œuvre d'un caisson rétroprojeté pour le synoptique de la Ville tel que mentionné aux au C.C.T.P.) :

- Montant hors taxe : 27 938,50 Euros
- Soit en lettres : Vingt sept mille neuf cent trente huit euros et cinquante centimes
- TVA (taux de .19,6%) : 5475,95 Euros
- Montant TTC : 33 414,45 Euros

- Prix pour l'option N°3 (remplacement des contrôleurs de feux tel que mentionné au C.C.T.P.) :

- Montant hors taxe : 299 634,16 Euros
- Soit en lettres : Deux cent quatrevingt dix neuf mille six cent trente quatre euros et 16 centimes.
- TVA (taux de .19,6%) : 58 778,08 Euros
- Montant TTC : 358 666,25 Euros”

3 – AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses du marché mentionné à l'article 1, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différences.

4– DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à la société SPIE SUD EST.

Fait à

Fait à

Le

Le

Pour la société
SPIE SUD EST

Maurice CHAZEAU
Maire-Adjoint
Délégué à l'inspection générale des services,
aux Marchés Publics,
aux Délégations de Services Publics et à
la Communication des Actes Administratifs



Aix en Provence
LA VILLE

Direction Générale des Services Techniques
Direction Circulation Stationnement Eclairage Public
12 rue Pierre et Marie Curie
13 616 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

**MARCHE A11-067 RELATIF AU RENOUELEMENT DU POSTE CENTRAL DE
REGULATION DE TRAFIC NOTIFIE A LA SOCIETE SPIE SUD EST LE
17 DECEMBRE 2011**

AVENANT N°1

**(Délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2013
N°2013-)**

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL

1.1 - Identification du marché :

Le marché n° A11-067 relatif au renouvellement du poste central de régulation de trafic, a été notifié le 17 décembre 2011 au titulaire : la société **SPIE SUD EST**.

Le marché a été conclu pour les montants suivants :

Nature des prestations		Montant € HT
Tranche ferme	Mise en œuvre opérationnelle du renouvellement du PC de régulation de trafic d'Aix en Provence Tierce Maintenance Applicative	1 206 195.95
Tranche conditionnelle 1	Mise en œuvre de l'interface SAE	14 510.00
Tranche conditionnelle 2	Tierce Maintenance Applicative	126 675.20
Option 1	communication en GPRS entre les contrôleurs de feux et le système de régulation de trafic	- 162 803.85
Option 2	Fourniture, installation et mise en œuvre d'un caisson rétro projeté pour le synoptique de la Ville	27 938.50
Option 3	Remplacement des contrôleurs de feux	275 983.98

La durée du marché se confond avec les délais d'exécution des tranches, tels que définis ci-dessous:

TRANCHES	Objet	Délai d'exécution
Tranche ferme	- Mise en œuvre opérationnelle du renouvellement du PC de régulation de trafic d'Aix en Provence - Tierce Maintenance Applicative	18 mois maximum à compter de la notification de l'ordre de service jusqu'à la réception complète de l'ouvrage
		60 mois à compter de la réception complète des ouvrages ci-dessus mentionnés
<i>Tranche conditionnelle 1</i>	Mise en œuvre de l'interface SAE	6 mois maximum à compter de la notification de l'ordre de service
<i>Tranche conditionnelle 2</i>	Tierce Maintenance Applicative	60 mois à compter de la fin de la tranche ferme

1.2 – Identification des cocontractants :

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

d'une part, **la Ville d'Aix-en-Provence**, représentée par :
Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération n°201 1-1344 du 12 décembre 2011;

et d'autre part, la société **SPIE SUD EST**, représentée par Monsieur Jean-Louis GALLEGRO, Chef du service Gestion des Déplacements Urbains de la société SPIE SUD EST.

2 – OBJET DE L'AVENANT N°1

Le marché n°A11-067 désigné au paragraphe précédent, passé avec la société **SPIE SUD EST**, est modifié dans les conditions décrites dans les articles suivants :

2.1 – Cocontractants :

Le présent avenant est conclu entre :

d'une part, **la Ville d'Aix-en-Provence**, représentée par :
Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération n°201 3-..... du 18 mars 2013;

et d'autre part, la société **SPIE SUD EST**, représentée par Monsieur
.....

2.2 – Objet du présent avenant :

Concernant la tranche ferme, au cours de l'exécution du marché, des prestations supplémentaires se sont avérées nécessaires au regard du projet et de son évolution.

Il s'agit notamment de :

- *Pour la tranche ferme l'aménagement de la salle accueillant le PC : modification d'emplacement des cloisons, réalisation de caissons pour les fenêtres, VMC). Le montant de cette prestation s'élève à 16 216,10 € HT.*
- De plus, lors de la mise en service du Poste Central de Régulation de Trafic à l'automne 2012, le choix de la solution pour la vidéosurveillance n'était pas arrêté et certaines fonctionnalités du SRT n'ont pas pu être validées car les moyens et/ou les partenaires en interface n'étaient pas encore opérationnels. Le montant des prestations s'élève à 6 182 € HT
- Pour l'option 1 Le nombre de contrôleurs devant être équipés de modules GPRS suivant les relevés sur site ont mis en évidence la nécessité d'en prendre en compte 40 soit 9 carrefours supplémentaires par rapport au marché initial. Le montant de cette prestation s'élève à 6297,50 € HT.
- En ce qui concerne l'option 3 (remplacement des contrôleurs):La Ville a fait le choix du remplacement des 70 contrôleurs reliés sous PC. Entre la rédaction de l'appel d'offres et la mise en place de ces nouveaux contrôleurs, de nouveaux carrefours à feux ont été réalisés : trois carrefours à feux ont été créés dans ce laps de temps. Il s'agit des carrefours du Pont de l'Arc et de la réalisation du carrefour du pont de Corsy. Il faut donc équiper ces carrefours de contrôleurs. Le montant de cette prestation s'élève à 22 354, 18€ HT.

Par ailleurs, l'évolution de la Ville et de ces déplacements au cours de la mise en place du poste central nous a obligé à demander de nouvelles programmations pour 3 des carrefours. Le montant de cette prestation s'élève à 1296 € HT

- Enfin, un certain nombre de prestations ont été modifiées ou n'ont pas été réalisées au gré de l'avancement du projet et font l'objet de moins-values détaillées dans le tableau joint . Le montant de ces prestations en moins-value est de 16 751,98 € HT.

Toutes opérations confondues, les prestations décrites ci-dessous entraînent un coût supplémentaire de :

- +5646,12€ HT pour la tranche ferme

- +6297,5€ HT pour l'option n°1

- +23 650,18€ HT pour l'option n°3

Ces prestations doivent faire l'objet d'un avenant n°1.

2. – Incidences financières :

Ces modifications entraînent un surcoût de **35 593,80 € HT**, soit une augmentation de **2,64 %** par rapport au montant initial du marché sur la tranche ferme.

En conséquence, l'article 2 de l'acte d'engagement du marché A11-067 est modifié comme suit :

“L'ensemble des prestations du marché définies au CCTP sont séparées en 3 tranches. L'évaluation de l'ensemble des prestations, pour un prix global et forfaitaire est décomposée dans le tableau ci-après en mettant en valeur les prix hors TVA et la TVA:

TRANCHES		<i>Montant H.T.</i>	<i>Montant T.V.A.</i>	<i>Montant T.T.C.</i>
<i>Tranche Ferme</i>	<i>Mise en œuvre opérationnelle du renouvellement du PC de régulation de trafic d'Aix en Provence</i>	<i>1 077 444,87</i>	<i>211 179,19</i>	<i>1288624,06</i>
	<i>Tierce Maintenance Applicative</i>	<i>134 397,20</i>	<i>26 341,85</i>	<i>160 739,05</i>
<i>Tranche Conditionnelle 1</i>	<i>Mise en œuvre de l'interface SAE</i>	<i>14 510</i>	<i>2 843,96</i>	<i>17 353,96</i>
<i>Tranche Conditionnelle 2</i>	<i>Tierce Maintenance Applicative</i>	<i>126 675,20</i>	<i>24 828,34</i>	<i>151 503,54</i>
<i>Montant du marché</i>		<i>1 353 027,27</i>	<i>265 193,34</i>	<i>1 618 220 ,61</i>
<i>Soit en toutes lettres (T.T.C.) : un million six cent dix huit mille deux cent vingt euros et 61 centimes</i>				

Pour les prestations à prix global et forfaitaire relatives à la Tranche Ferme :

- Prix pour la tranche ferme hors options :

- *Montant hors taxe* : 1 211 842,07 Euros
- *Soit en lettres* : Un million deux cent onze mille huit cent quarante deux euros et 07 centimes.
- *TVA (taux de 19,6 %)* : 237 521,04 Euros
- *Montant TTC* : 1 449 363,11 Euros

- Prix pour l'option N°1 (communication en GPRS entre les contrôleurs de feux et le système central telle que mentionnée au C.C.T.P.) en solution de base :

- *Montant hors taxe* : -156 506,35 Euros
- *Soit en lettres* : moins cent cinquante six mille cinq cent six euros et trente cinq centimes
- *TVA (taux de 19,6 %)* : 30 675,24 Euros
- *Montant TTC* : - 187181,59 Euros

- Prix pour l'option N°2 (fourniture, installation et mise en œuvre d'un caisson rétroprojeté pour le synoptique de la Ville tel que mentionné aux au C.C.T.P.) :

- *Montant hors taxe* : 27 938,50 Euros
- *Soit en lettres* : Vingt sept mille neuf cent trente huit euros et cinquante centimes
- *TVA (taux de .19,6%)* : 5475,95 Euros
- *Montant TTC* : 33 414,45 Euros

- Prix pour l'option N°3 (remplacement des contrôleurs de feux tel que mentionné au C.C.T.P.) :

- *Montant hors taxe* : 299 634,16 Euros
- *Soit en lettres* : Deux cent quatrevingt dix neuf mille six cent trente quatre euros et 16 centimes.
- *TVA (taux de .19,6%)* : 58 778,08 Euros
- *Montant TTC* : 358 666,25 Euros”

3 – AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses du marché mentionné à l'article 1, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différences.

4– DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à la société SPIE SUD EST.

Fait à

Fait à

Le

Le

Pour la société
SPIE SUD EST

Maurice CHAZEAU
Maire-Adjoint
Délégué à l'inspection générale des services,
aux Marchés Publics,
aux Délégations de Services Publics et à
la Communication des Actes Administratifs